

DEC181166DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3750 intitulée Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS n°3750 intitulée « Plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » ;

**Vu** la décision DEC180490INC en date du 14 février 2018 portant nomination de Mme Catherine Villard aux fonctions de l'UMS n° 3750 intitulée « Plateforme technologie de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » à compter du 1er février 2018;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gérard Biau, Professeur d'Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Villard, délégation est donnée à Mme Perrine Franquet, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine Franquet, délégation est donnée à M. Guillaume Lafitte, Ingénieur responsable de la plateforme technologique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris , le 3 Avril 2018



Le directeur d'unité  
Catherine Villard